

**COMITE SYNDICAL DU 07 AVRIL 2017****2017.016 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS ET DE SERVICES INFORMATIQUES ET TELEPHONIQUES ENTRE LA VILLE D'ARLES ET LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS D'ARLES**Etaient présents :

Nombre de conseillers
en exercice : 37 sièges

Présents : 30 présents
Suppléants : 9
Absents : 16
Procurations : 5
Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0

ACCM : Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Madame Nora MAKHLOUF-MEBAREK (suppléante), Monsieur David GRZYB, Monsieur Bernard DUPONT, Monsieur Gilles AYME, Monsieur Claude VULPIAN, Monsieur Jacky PICQUET, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Pierre VETILLART (suppléant), Monsieur Mohamed RAFAI, Monsieur Guy CORREARD, Monsieur Roger de MURCIA (suppléant), Monsieur Dominique TEXIER,

TPA : Monsieur Jean-Pierre ENJOLRAS (suppléant), Monsieur Christian CHASSON, Monsieur Bernard REYNES, Monsieur Max GILLES, Monsieur Jean-Paul LAUGIER (suppléant), Madame Frédérique MARES (suppléant), Monsieur Guy ROBERT, Monsieur Alain JOUVAL (suppléant), Monsieur Luc AGOSTINI,

CCVBA : Monsieur René FONTES, Monsieur Michel FENARD, Madame Pascale ALBERTOS (suppléante), Monsieur Laurent GESLIN, Monsieur Jack SAUTEL, Madame Alice ROGIERO, Monsieur Benoit VENNIN (suppléant), Monsieur Jean MANGION.

Etaient excusés :

ACCM : Monsieur Nicolas KOUKAS, Monsieur Christian MOURISARD, Monsieur Nicolas JUAN, Monsieur Roland CHASSAIN,

TPA : Monsieur Jean-Louis ICHARTTEL, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Joël SUPPO, Monsieur Maurice BRES, Monsieur Georges JULLIEN, Monsieur Yves PICARDA, Monsieur Jean-Marc Martin TEISSERE, Monsieur Jean-Louis LEPIAN,

CCVBA : Monsieur Régis GATTI, Monsieur Guy FRUSTIE, Monsieur Hervé CHERUBINI, Madame Pascale LICARI,

Avaient donné procuration :

Monsieur Jean-Marc MARTIN TEISSERE à Monsieur Max GILLES, Monsieur Maurice BRES à Monsieur Christian CHASSON, Monsieur Hervé CHERUBINI à Monsieur Jean MANGION, Monsieur Georges JULLIEN à Monsieur Bernard REYNES, Monsieur Jean-Louis LEPIAN à Monsieur Guy ROBERT,

Monsieur Laurent GESLIN est désigné secrétaire de la séance.

.....

Rapporteur : Monsieur Michel FENARD

Par délibération n° 2007.247 du 27 septembre 2007, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de moyens et de services informatiques entre la Ville d'Arles et le Syndicat Mixte du Pays d'Arles.

Cette convention ne correspondant plus aux prestations informatiques et télécoms effectives ; il convient de la renouveler, notamment dans la désignation des moyens et services mis à disposition, à savoir :

- Accès au réseau Internet Central

- Téléphonie fixe (analogique et TOIP)
- Téléphonie mobile
- Maintenance mutualisée
- Autres prestations de fonctionnement liées à l'évolution des Technologies de l'Information et Communication

La Ville d'Arles prend en charge les coûts de fonctionnement et de maintenance de ces différentes prestations. Il convient dès lors d'établir cette présente convention en vue d'une refacturation annuelle.

Les dépenses annuelles engagées par la Ville d'Arles dans le cadre de cette mise à disposition sont énoncées dans un état détaillé faisant office de facture en vue d'un remboursement annuel par le Syndicat Mixte du Pays d'Arles.

La convention prend effet à compter de la date de signature par les deux parties du présent contrat, pour une durée d'un an et se substitue à celle en vigueur. Elle est renouvelable par tacite reconduction et par période annuelle dans la limite de quatre années.

Je vous demande de bien vouloir :

1. **APPROUVER** la convention ci-jointe liant la Commune d'Arles et le Syndicat Mixte du Pays d'Arles ;
2. **AUTORISER** Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Syndicat mixte ladite convention ;
3. **PRECISER** que les crédits nécessaires à cette opération sont ouverts au budget de l'exercice.

LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Le Président



Syndicat mixte du Pays d'Arles
BP 90196
13637 ARLES cedex